



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Organisation hôpital/médico-social et enjeux du vieillissement

Question écrite n° 14437

### Texte de la question

Mme Justine Gruet attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la situation des seniors relevant du secteur médico-social qui demeurent hospitalisées en établissements sanitaires en l'absence de justification médicale, faute de solutions adaptées en matière de maintien à domicile ou de prise en charge médico-sociale. Dans un contexte de vieillissement accéléré de la population, marqué par une augmentation significative du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie, le cloisonnement persistant entre la branche maladie et la branche autonomie de la sécurité sociale génère des impacts néfastes bien identifiés. En particulier, le différentiel très important de reste à charge entre l'hôpital, où le forfait journalier est limité et souvent pris en charge par les complémentaires, et les établissements médico-sociaux, où le reste à charge peut atteindre plusieurs milliers d'euros par mois, conduit certaines personnes âgées à demeurer hospitalisées pour des raisons essentiellement sociales et financières. Ces situations contribuent à la saturation des établissements hospitaliers, alors même qu'une journée d'hospitalisation représente un coût moyen estimé à plus de 1 000 euros pour la collectivité, nettement supérieur à celui d'une prise en charge adaptée en établissement médico-social ou à domicile. Dans ce contexte, Mme la députée souhaiterait savoir si le Gouvernement dispose d'une évaluation précise du nombre de personnes âgées actuellement hospitalisées en établissements sanitaires alors qu'elles relèveraient, du point de vue de leur état de santé et de leur niveau d'autonomie, d'une prise en charge médico-sociale ou d'un accompagnement à domicile ; de la durée moyenne de ces hospitalisations « inadéquates » ; et du coût global qu'elles représentent pour l'assurance maladie. Elle lui demande également si le Gouvernement envisage de confier aux agences régionales de santé une mission systématique de recensement de ces situations, service par service, afin de permettre une orientation plus rapide vers des solutions adaptées, plus humaines pour les personnes concernées et plus efficaces sur le plan économique. Enfin, elle souhaite connaître les pistes envisagées par le Gouvernement pour réduire les effets de seuil et les inégalités de prise en charge entre la branche maladie et la branche autonomie, qui contribuent aujourd'hui à ces dysfonctionnements structurels du système de santé et de prise en charge du grand âge.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Justine Gruet](#)

**Circonscription :** Jura (3<sup>e</sup> circonscription) - Droite Républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14437

**Rubrique :** Dépendance

**Ministère interrogé :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

**Ministère attributaire :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [21 avril 2026](#), page 3320